

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > EMBRACE NET

---

## EMBRACE NET

---



## EMBRACE NET

Dernière mise à jour :

17.01.2021

### Fongicides

#### Protection des semences

N° AMM :

2030323



**Composition:**

25 g/l

fludioxonil

Famille chimique:

Phénylpyrroles

**Formulation:**

FS Suspension concentrée pour traitement des semences

**Mode d'action:**

Préventif

TS

Contact

Pénétrant

EMBRACE NET est un traitement fongicide des semences de céréales à paille et de lin. Sa matière active, le fludioxonil est très efficace contre les fusarioses. Son mode d'action unique (contact et

pénétrant) permet de réduire les risques d'appartition de résistances.

## Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

## [Autorisations et Recommandations](#)

### [EMBRACE NET Avoine](#)

Avoine

Traitement de semence

#### Charbon couvert de l'orge

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)
----------------	------------------	-------------------------------	---------------------------

0.2 l/q	A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 150 kg/ha soit 7,5 g de s.a./ ha	1/an	
---------	---	------	--

**Dose préconisée:**

---

#### Fusarioses

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)
----------------	------------------	-------------------------------	---------------------------

0.2 l/q	A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 150 kg/ha soit 7,5 g de s.a./ ha	1/an	
---------	---	------	--

**Dose préconisée:**

---

## EMBRACE NET Blés

Blés  
Traitement de semence

### Carie

**Dose autorisée**    **Nombre maximum d'applications**    **Délai Avant Récolte (DAR)**

0.2 l/q                    1/an

**Condition d'emploi réglementaire:**    A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 240 kg/ha soit 12 g de s.a./ ha

**Dose préconisée:**

---

### Fusarioses

**Dose autorisée**    **Nombre maximum d'applications**    **Délai Avant Récolte (DAR)**

0.2 l/q                    1/an

**Condition d'emploi réglementaire:**    A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 240 kg/ha soit 12 g de s.a./ ha

**Dose préconisée:**

---

### Septoriose

**Dose autorisée**    **Nombre maximum d'applications**    **Délai Avant Récolte (DAR)**

0.2 l/q                    1/an

**Condition d'emploi réglementaire:**    A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 240 kg/ha soit 12 g de s.a./ ha

**Dose préconisée:**

---

## EMBRACE NET Epeautre

Epeautre  
Traitement de semence

### Carie

**Dose autorisée**    **Nombre maximum d'applications**    **Délai Avant Récolte (DAR)**

0.2 l/q                    1/an

**Dose préconisée:**

---

### Fusarioses

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)
----------------	-------------------------------	---------------------------

0.2 l/q	1/an	
---------	------	--

Dose préconisée:

---

## Septoriose

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)
----------------	-------------------------------	---------------------------

0.2 l/q	1/an	
---------	------	--

Dose préconisée:

---

## EMBRACE NET Lin oléagineux

Lin oléagineux  
Traitement de semence

### Champignons autres que pythiacées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------

0.13 l/q	1/an	Max:00	BBCH max 00
----------	------	--------	-------------

**Condition d'emploi réglementaire:** Autorisé à la dose de 0,13 L/q de semences, soit une densité de semis maximale de 1,3 q de semences/ha correspondant à 4,23 g de fludioxonil/ha.

Dose préconisée:

---

[L'échelle BBCH pour le lin oléagineux](#)

## EMBRACE NET Lin Textile

Lin Textile  
Traitement de semence

### Champignons autres que pythiacées

Dose autorisée	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)
----------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------

0.13 l/q	1/an	Max:00	BBCH max 00
----------	------	--------	-------------

**Condition d'emploi réglementaire:** Autorisé à la dose de 0,13 L/q de semences, soit une densité de semis maximale de 1,3 q de semences/ha correspondant à 4,23 g de fludioxonil/ha.

Dose préconisée:

---

[L'échelle BBCH pour le lin fibre](#)

## **EMBRACE NET Orges**

Orges  
Traitement de semence

### **Fusarioses**

<b>Dose autorisée</b>	<b>Commentaire dose</b>	<b>Nombre maximum d'applications</b>	<b>Délai Avant Récolte (DAR)</b>
-----------------------	-------------------------	--------------------------------------	----------------------------------

0.2 l/q	A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 200 kg/ha soit 10 g de s.a./ ha	1/an	
---------	--	------	--

**Dose préconisée:**

---

### **Helminthosporiose**

<b>Dose autorisée</b>	<b>Commentaire dose</b>	<b>Nombre maximum d'applications</b>	<b>Délai Avant Récolte (DAR)</b>
-----------------------	-------------------------	--------------------------------------	----------------------------------

0.2 l/q	A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 200 kg/ha soit 10 g de s.a./ ha	1/an	
---------	--	------	--

**Dose préconisée:**

---

## **EMBRACE NET Seigles**

Seigles  
Traitement de semence

### **Fusarioses**

<b>Dose autorisée</b>	<b>Commentaire dose</b>	<b>Nombre maximum d'applications</b>	<b>Délai Avant Récolte (DAR)</b>
-----------------------	-------------------------	--------------------------------------	----------------------------------

0.2 l/q	A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 220 kg/ha soit 11 g de s.a./ ha	1/an	
---------	--	------	--

**Dose préconisée:**

---

## **EMBRACE NET Tournesol**

Tournesol  
Traitement de semence

## Pourriture grise

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)
0.6 l/q	A la dose maximale de 0,6 L/q pour une densité de semis de 0,4 à 0,67 unité/ha ou 60 000 à 100 000 graines/ha, soit 0,45 à 0,75 g de s.a./ha	1/an	

**Dose préconisée:**

---

## Sclérotinose

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Délai Avant Récolte (DAR)
0.6 l/q	A la dose maximale de 0,6 L/q pour une densité de semis de 0,4 à 0,67 unité/ha ou 60 000 à 100 000 graines/ha, soit 0,45 à 0,75 g de s.a./ha	1/an	

**Dose préconisée:**

---

[L'échelle BBCH pour le tournesol](#)

## **EMBRACE NET Triticale**

Triticale

Traitement de semence

### Carie

**Dose autorisée**    **Nombre maximum d'applications**    **Délai Avant Récolte (DAR)**

0.2 l/q                      1/an

**Condition d'emploi réglementaire:**    A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 220 kg/ha soit 11 g de s.a./ ha

**Dose préconisée:**

---

### Fusarioses

**Dose autorisée**    **Nombre maximum d'applications**    **Délai Avant Récolte (DAR)**

0.2 l/q                      1/an

**Condition d'emploi réglementaire:**    A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 220 kg/ha soit 11 g de s.a./ ha

## Dose préconisée:

---

## Septoriose

### Dose autorisée    Nombre maximum d'applications    Délai Avant Récolte (DAR)

0.2 l/q                      1/an

**Condition d'emploi réglementaire:** A la dose maximale de 0,2 L/q pour une densité de semis de 220 kg/ha soit 11 g de s.a./ ha

**Dose préconisée:**

---

## Classement et sécurité

•

### Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1<sup>er</sup> juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1<sup>er</sup> juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

### Classement

•

•



### SGH09

### Mentions de danger

- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Respecter une densité maximale de semis de 240 kg de semences/ha pour le blé, 150 kg de semences/ha pour l'avoine, 200 kg de semences/ha pour l'orge, 220 kg de semences/ha pour le seigle et le triticale et de 100 000 graines/ha pour le tournesol.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

## **Equipement de Protection Individuelle (EPI)**

- Pour l'opérateur lors du traitement industriel, porter : pendant l'ensachage des gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention ; un vêtement de travail polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; des protections respiratoires certifiées : si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières, porter un demi-masque certifié (EN140) équipé d'un filtre P3 (EN143) ou A2P3 (EN14387).
- Pour l'opérateur lors du traitement industriel, porter : pendant le mélange/chargement + calibrage des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour l'opérateur lors du traitement industriel, porter : pendant le nettoyage des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour le semeur, porter : pendant le chargement du semoir des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) porté sur le vêtement de travail.
- Pour le semeur, porter : pendant le nettoyage des gants certifiés EN 374-3 ; un vêtement de travail en polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; une blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour le semeur, porter : pendant le semis des gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention sur le semoir ; un vêtement de travail polyester/coton 65%/35% (combinaison ou ensemble veste + pantalon).

## **Conseils d` utilisation**

### **Préparation de la bouillie**

Introduire le volume d'eau nécessaire dans la cuve de préparation (suivant la quantité de semences à traiter et le volume de bouillie choisi pour le traitement. Agiter le contenu de l'emballage pour homogénéiser le produit avant emploi. Ajouter alors la quantité nécessaire de produit de traitement. L'opération doit obligatoirement se faire dans cet ordre du fait de la densité plus élevée de EMBRACE NET. Après agitation soignée, lorsque le mélange est homogène, le traitement peut commencer.

### **Mélanges**

Respecter la réglementation en vigueur

### **Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage**

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.



- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

## Urgences

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.  
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.



En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.  
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



*Signalez-nous vos symptômes*



Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

## Mentions légales

- EMBRACE® NETH411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



---

**Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

EMBRACE® NET - AMM N° 2030323 - Composition : 25 g/l fludioxonil \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une densité maximale de semis de 240 kg de semences/ha pour le blé, 150 kg de semences/ha pour l'avoine, 200 kg de semences/ha pour l'orge, 220 kg de semences/ha pour le seigle et le triticale et de 100 000 graines/ha pour le tournesol. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---